



Assemblée générale

Distr. générale
2 octobre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 60 de l'ordre du jour

**Formation et recherche : Institut des Nations Unies
pour la formation et la recherche**

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 60/213 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2005. Il fait ressortir les principales activités de formation et de renforcement des capacités menées par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) en 2006 et 2007. Il traite également des questions relatives aux finances, à l'administration et aux procédures, y compris l'état des contributions au financement et la situation financière de l'Institut, les projets de réformes concernant sa structure hiérarchique et la demande d'harmonisation de la présentation des rapports du Secrétaire général et du Directeur général de l'UNITAR.

S'agissant de la situation financière de l'Institut, il est fait observer que le niveau des contributions volontaires reste inacceptable, en dépit des besoins de plus en plus grands en matière de formation et de renforcement des capacités et du nombre accru de pays développés bénéficiant aussi des activités de l'UNITAR.

Il est noté en outre que l'Institut est doté d'une nouvelle direction, et qu'un plan de réforme stratégique a été énoncé pour faire fond sur les réalisations de l'Institut, saisir les occasions nouvelles qui se présentent et relever les défis à venir dans les domaines de la formation et du développement. L'UNITAR entend devenir un centre d'excellence, apprécié selon des normes internationales, reconnu au sein du système des Nations Unies et à l'extérieur, pour ses méthodes normatives, la

* La présentation du rapport a été retardée de manière à y intégrer les informations les plus récentes fournies par l'UNITAR.



formation de qualité qu'il dispense et ses capacités en matière de recherche sur les systèmes de connaissance. Les principales propositions relatives au plan de réforme, approuvées par le Conseil d'administration de l'UNITAR, sont des plus opportunes et devraient être mises en œuvre en partenariat avec d'autres entités du système des Nations Unies. Elles ne font toutefois pas l'objet du présent rapport.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–11	3
II. Aperçu des activités	12–41	4
A. Affaires internationales, paix et sécurité.	14–23	5
B. Développement durable et environnement	24–36	7
C. Technologies de l'information et des communications	37–41	9
III. État des contributions et situation financière de l'Institut	42–45	11
IV. Recommandations	46–48	11

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 60/213 de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière a, notamment, réaffirmé l'utilité de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et rappelé que les activités de formation et de développement des capacités devraient se voir accorder un rôle plus visible et plus important à l'appui de la gestion des affaires internationales et dans l'exécution des programmes de développement économique et social des organismes des Nations Unies.

2. Le présent rapport a été élaboré à la lumière de changements majeurs survenus à l'UNITAR qui, après 15 années, a changé de direction, Carlos Lopez ayant été nommé Directeur général le 1^{er} mars 2007. L'UNITAR entend devenir un centre d'excellence, apprécié selon des normes internationales, reconnu au sein du système des Nations Unies et à l'extérieur, pour ses méthodes normatives, la formation de qualité qu'il dispense et ses capacités en matière de recherche sur les systèmes de connaissance. Le Directeur général et son personnel ont mis au point un plan de réforme stratégique pour l'Institut, qui a été présenté au Conseil d'administration réuni à Genève les 23 et 24 juillet 2007. Les principales propositions relatives au plan de réforme, approuvées par le Conseil d'administration, sont des plus opportunes et devraient être mises en œuvre en partenariat avec d'autres entités du système des Nations Unies. Elles reposent sur quatre priorités stratégiques : renforcer la capacité institutionnelle en matière de formation et de recherche; valoriser le capital humain; instaurer des partenariats stratégiques et les consolider; et rationaliser la structure organisationnelle.

3. Ces priorités reflètent l'esprit de la résolution 60/213 de l'Assemblée générale, dans laquelle est notamment réaffirmée l'importance d'une approche coordonnée, à l'échelle du système des Nations Unies, de la recherche et de la formation, l'importance de l'instauration de nouveaux partenariats, en particulier au niveau national, l'intérêt des activités de recherche liées à la formation et la nécessité de veiller à la répartition géographique équilibrée et équitable et à la transparence dans l'élaboration des programmes et dans l'emploi d'experts. Le présent rapport n'expose pas dans le détail ces propositions de réforme, mais offre des réponses aux questions soulevées par l'Assemblée ainsi qu'une mise à jour des activités programmatiques de l'UNITAR.

4. À ce jour, l'UNITAR est entièrement autofinancé et ne reçoit aucune subvention au titre du budget ordinaire de l'ONU pour ses activités. Le niveau des contributions volontaires au Fonds général demeure toutefois très faible, compromettant les programmes de formation de base de l'Institut.

5. Dans sa résolution 60/213, l'Assemblée générale a engagé de nouveau tous les gouvernements, en particulier ceux des pays développés, et les institutions privées qui n'ont pas encore apporté de contributions financières ou autres à l'Institut, à lui fournir un appui généreux, financier et autre, et a demandé instamment aux États qui ont cessé de lui verser des contributions volontaires d'envisager de revenir sur leur décision. Parallèlement, l'Assemblée a encouragé le Conseil d'administration de l'Institut à poursuivre ses efforts pour élargir sa base de donateurs et augmenter encore les contributions au Fonds général. On notera à cet égard que le Conseil d'administration a décidé, en juin 2007, de prendre contact avec la Cinquième

Commission et diverses capitales pour mobiliser un appui en faveur des programmes de formation de base de l'Institut.

6. L'Assemblée a également engagé à résoudre promptement les problèmes touchant les loyers, les frais de location et les coûts d'entretien de l'Institut. Elle a décidé, à la section XII de sa résolution 60/248, de fournir à l'UNITAR un montant de 242 400 dollars, correspondant aux frais de location et d'entretien et aux autres dépenses administratives liées à la mise en œuvre du programme de formation de base pour l'exercice biennal 2006-2007.

7. Comme l'a demandé l'Assemblée, le présent rapport donne également des précisions sur l'état des contributions à l'Institut et sur la situation financière de ce dernier.

8. Dans sa résolution 60/213, l'Assemblée a engagé le Conseil d'administration de l'Institut à finir rapidement d'appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2002-2003. Conformément aux projets de réformes en cours, 12 des 15 recommandations ont été pleinement appliquées.

9. Dans la même résolution, l'Assemblée a invité le Secrétaire général, après avoir consulté le Conseil d'administration de l'Institut, conformément à l'article XI du statut de ce dernier, à considérer s'il est souhaitable de reformuler l'alinéa j) du paragraphe 2 de l'article V du statut, de façon à ce que le rapport du Secrétaire général puisse être présenté au Conseil économique et social plutôt qu'à l'Assemblée.

10. Enfin, dans sa décision 61/542, l'Assemblée a constaté la nécessité d'harmoniser la présentation du rapport du Directeur général et de celui du Secrétaire général, et a décidé d'examiner à sa soixante-deuxième session, conformément à sa résolution 60/213, la question de l'harmonisation de la présentation des deux rapports¹.

11. Le présent rapport présente les principales activités conçues et exécutées par l'Institut depuis la présentation du rapport du Directeur général de l'Institut à la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

II. Aperçu des activités

12. Aux fins du présent rapport, les activités de formation de l'UNITAR sont classées en trois groupes thématiques : affaires internationales, paix et sécurité; développement durable et environnement; et technologies de l'information et des communications.

13. Les activités de l'Institut sont appuyées par les bureaux extérieurs de New York, pour la région des Amériques, et d'Hiroshima (Japon) pour la région de l'Asie et du Pacifique.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 14 (A/61/14).

A. Affaires internationales, paix et sécurité

14. L'action menée par l'Institut dans le domaine des affaires internationales, de la paix et de la sécurité privilégie la diplomatie multilatérale et les affaires internationales, ainsi que le rétablissement de la paix et la diplomatie préventive. Les activités de l'UNITAR incluent la formation et le développement des capacités grâce à des stages et à des exposés également proposés par correspondance, et la production et la diffusion d'outils et de publications. Outre la formation et le développement des capacités à l'intention des responsables politiques et de la communauté internationale au sens plus large, l'UNITAR organise plusieurs activités de formation destinées à des groupes plus ciblés : les responsables des politiques africains, les représentants des populations autochtones, les représentants et envoyés du Secrétaire général et ceux qui étudient le maintien de la paix ou y sont étroitement associés.

15. L'action menée par l'UNITAR dans ce vaste domaine fait suite à l'appel lancé par le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement afin que le système des Nations Unies aide mieux les États Membres à accroître leurs capacités nationales de faire face aux risques et aux menaces actuelles.

Diplomatie multilatérale et affaires internationales

16. L'Institut a continué d'offrir des activités de formation de base aux diplomates des missions accrédités auprès du Siège de l'ONU et des bureaux des Nations Unies à New York, Genève, Nairobi et Vienne. Conformément à la résolution 60/213 de l'Assemblée générale, l'Institut a lancé une série d'ateliers à l'intention des diplomates, en partenariat avec les commissions régionales à Addis-Abeba, Bangkok, Beyrouth et Santiago. Les informations en retour concernant cette initiative sont très positives, et des mesures ont été engagées pour resserrer les partenariats avec les centres d'excellence nationaux et régionaux afin de permettre à l'Institut de poursuivre cette initiative et de mieux tenir compte des préoccupations et des priorités régionales.

17. L'Institut a également répondu aux demandes de certains États Membres concernant la mise au point d'activités spécifiques dans le domaine de la diplomatie multilatérale, soit sur place soit à Genève ou New York, sous la forme d'ateliers de perfectionnement professionnel, de voyages d'étude structurés ou d'exposés. L'Institut a élaboré un nouveau projet avec ses partenaires pour intégrer la diplomatie, la défense et le développement afin de mieux prévenir les conflits et mener les activités de relèvement.

18. L'UNITAR propose plusieurs programmes de bourses en droit international. Il poursuit son programme de bourses de formation en droit international ONU-UNITAR d'une durée de six semaines, à La Haye, et offre en outre chaque année un programme de bourse organisé avec la School of Law at Columbia et les universités new-yorkaises permettant aux diplomates venus de pays en développement et titulaires d'un diplôme de droit de bénéficier, sans frais, des cours dispensés dans ces établissements universitaires. Un nouveau programme est de plus mis en train en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) afin de mieux faire comprendre les questions actuelles relatives aux droits de l'homme au niveau international à la lumière de l'action menée par l'ONU et par le Haut-Commissariat en particulier.

19. Pour ce qui est des ressources, l'Institut continue de fournir aux diplomates des outils pratiques pour les aider à s'acquitter de leurs tâches. En 2007, l'UNITAR a publié la version française de son très apprécié glossaire de termes relatifs aux conférences multilatérales et à la diplomatie, et a lancé à titre de projet pilote un cours en ligne sur l'efficacité dans le cadre des conférences multilatérales et de la diplomatie. Compte tenu de l'intérêt considérable suscité par ce cours, et du taux élevé d'achèvement (92 %), l'Institut prévoit de proposer en 2008 d'autres formations en ligne dans ce domaine, en anglais et en français.

Rétablissement de la paix et diplomatie préventive

20. Chaque année, l'Institut organise quatre programmes de formation et de développement des capacités axés sur le maintien de la paix et la diplomatie préventive, qui sont l'occasion d'un échange d'enseignements tirés de l'expérience et d'un apprentissage collectif. Il s'agit : a) du programme de bourses UNITAR-Académie mondiale pour la paix pour la formation au rétablissement de la paix et à la diplomatie préventive, destiné aux diplomates de rang intermédiaire et supérieur et au personnel des Nations Unies, organisé en Norvège en juillet 2007; b) du programme de formation régionale visant à améliorer les initiatives de prévention des conflits et de consolidation de la paix en Afrique, qui se déroulera à la fin 2007; c) du programme de formation visant à renforcer les capacités des représentants des peuples autochtones en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix, organisé en 2006 au Maroc, à l'intention des représentants francophones de l'Afrique, qui sera de nouveau organisé en 2007, en Australie, pour les représentants des populations autochtones du Pacifique; et d) du séminaire à l'intention des représentants et envoyés spéciaux et personnels du Secrétaire général et des hauts fonctionnaires du Secrétariat, organisé avec l'Académie mondiale pour la paix en association avec l'École des cadres du système des Nations Unies, qui aura lieu en Suisse en octobre 2007.

21. En 2007, l'UNITAR a également lancé une série de séminaires organisés au Siège de l'ONU et destinés à la communauté diplomatique, sur le thème de la paix et de la sécurité. Ces séminaires sont consacrés aux initiatives récentes, aux défis actuels et aux tendances nouvelles intéressant l'ONU, s'agissant notamment de la responsabilité en matière de protection et de prévention du génocide, des nouveaux moyens dont le Conseil de sécurité est doté, de la justice pénale internationale et de la protection de l'espace humanitaire, de la protection des enfants et des jeunes dans le contexte de conflits armés, de la consolidation de la paix et de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Ils sont conduits avec plusieurs partenaires, y compris certains gouvernements, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le groupe des « amis de la CPI ».

22. Pour ce qui est du maintien de la paix à proprement parler, l'UNITAR, en étroite coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix, s'emploie à proposer à des étudiants de 129 pays des cours à distance qu'ils peuvent suivre à leur propre rythme afin de se préparer à servir dans des opérations de soutien à la paix. L'apprentissage en ligne permet de suivre 20 cours en anglais, 13 en français et 12 en espagnol, plus de 50 000 personnes s'inscrivant chaque année.

23. En termes de ressources, l'UNITAR a contribué de manière substantielle à la constitution d'une mémoire institutionnelle rassemblant les enseignements tirés de l'expérience liée à l'action de l'ONU pour le rétablissement de la paix, et à la diplomatie préventive.

B. Développement durable et environnement

24. L'action de l'Institut dans le domaine thématique du développement durable et de l'environnement porte sur la gouvernance environnementale, la gestion des produits chimiques et des déchets, le changement climatique et le développement social et humain. Grâce aux formations et aux ateliers sur mesure, à l'établissement de profils nationaux, à l'enseignement à distance, aux méthodes de gestion des connaissances et aux centres d'échange de l'information, les activités de formation concernant le développement durable et l'environnement ont été utiles à des parties prenantes très diverses, des responsables politiques aux organisations non gouvernementales en passant par les représentants du secteur privé et les autorités locales.

25. Les activités de l'UNITAR dans ce domaine aident les pays à atteindre les objectifs internationalement reconnus qu'ils se sont fixés en matière d'environnement et de développement, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, dans les textes issus de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes et du Sommet mondial sur la société de l'information et dans le Document final du Sommet mondial de 2005.

Gouvernance environnementale

26. Dans le domaine de la prise de décisions concernant l'environnement, l'UNITAR s'emploie, aux côtés de 10 pays, à renforcer l'engagement des parties prenantes. En Amérique centrale, par exemple, l'Institut procède à des auto-évaluations nationales afin d'apprécier les capacités de mise en œuvre des accords internationaux privilégiant la participation des citoyens à la prise de décisions touchant l'environnement (tel que le principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention d'Aarhus de la CEE de 1998). En Afrique du Sud, l'UNITAR a élaboré une méthode permettant de recenser les enseignements pratiques tirés de l'expérience en matière de participation des citoyens à la prise de décisions concernant l'environnement.

27. L'UNITAR participe aussi à l'exécution du Cadre d'action de Hyogo dans le contexte de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes du Programme mondial pour la réduction des risques de catastrophe. En 2007, l'Institut, la Stratégie, le Bureau international du Travail (BIT) et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ont créé un groupe de travail interinstitutions sur les applications des techniques spatiales à la réduction des risques de catastrophe. Cette initiative et le fait que l'UNITAR contribue au programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence, récemment mis en œuvre, permettent de faciliter l'accès des pays en développement aux technologies spatiales de manière à réduire leur vulnérabilité et à prévenir les risques. L'UNITAR a entrepris d'organiser des activités connexes au Nicaragua, en République arabe syrienne, dans la région du lac Tchad et au Viet Nam.

28. Au niveau des villes ou à l'échelle locale, l'UNITAR intervient auprès d'un réseau de 12 centres de formation associés afin de répondre aux besoins de formation des autorités locales partout dans le monde. L'Institut a mené 23 activités de formation à l'intention de 854 responsables politiques locaux originaires d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe, dans le domaine de la gestion des services urbains. Apprécié par ses partenaires du système des Nations Unies pour ses contributions dans ce domaine, l'UNITAR s'est vu demander en 2007 par le Conseil d'administration de l'ONU-Habitat de participer à l'élaboration d'un projet de directives sur l'accès de tous aux services de base, qui sera présenté à la vingt-deuxième session dudit Conseil d'administration.

29. L'UNITAR a mis en place en 2007 un cours en ligne sur les éléments fondamentaux du droit environnemental. Conçu à l'intention de 200 participants environ, ce cours a suscité 1 400 demandes d'inscription émanant d'un groupe varié de parties prenantes, dont 47 % de responsables politiques majoritairement originaires de la région Asie-Pacifique (36 %) et de l'Afrique (28 %). L'UNITAR continue en outre de proposer son programme de bourses sur le droit international et le droit comparé de l'environnement, qui consiste en un cours intensif de trois semaines.

Gestion des produits chimiques et des déchets

30. L'Institut mène des activités de renforcement des capacités dans plus de 80 pays en développement et pays en transition afin de mettre la santé humaine et l'environnement à l'abri des produits chimiques dangereux, en particulier dans le contexte de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. Il gère actuellement plus d'une quarantaine de projets à l'échelle nationale, qui sont prévus, approuvés ou en cours d'exécution, visant à la réalisation d'activités d'auto-assistance liées à la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Dans les pays de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN) et les pays d'Afrique, l'UNITAR appuie les projets régionaux et nationaux tendant à la mise en place du système général harmonisé de classification et d'étiquetage. En Amérique latine, il aide les pays à surmonter les difficultés liées à la présence de mercure en instituant des registres des émissions et des transferts de polluants et en dispensant une formation à la gestion des risques. L'UNITAR offre en outre son aide à une soixantaine de pays aux fins de projets de planification et d'exécution liés aux conventions de Stockholm et de Rotterdam.

31. Les projets d'avenir incluent des activités menées en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour aider les pays à mettre en œuvre le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides; le resserrement de la coopération avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) dans le domaine du renforcement des capacités dans les pays aux fins de la Convention sur les armes chimiques; et la coopération avec la Commission économique pour l'Europe afin de donner davantage de moyens aux pays dans lesquels se pose le problème des déchets métalliques radioactifs.

Changement climatique

32. L'Institut participe aussi activement à un certain nombre d'activités liées au processus international relatif au changement climatique. Il continue de collaborer

avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans le contexte de l'appui technique au programme national d'action pour l'adaptation des pays en développement aux changements climatiques. En 2006, l'Institut et ses partenaires de projet ont contribué à la formation et au développement des capacités de plus de 350 parties prenantes représentant 31 pays essentiellement en développement.

33. S'agissant des ressources également, l'UNITAR et d'autres partenaires du système des Nations Unies ont élaboré des documents d'orientation à l'intention des équipes nationales chargé du programme national d'action pour l'adaptation aux changements climatiques. L'Institut a aussi élaboré des outils de planification et de gestion concertées en ligne, désormais utilisés dans plus d'une cinquantaine de pays.

Développement social et humain

34. L'Institut traite aussi de vastes questions touchant au développement social et humain. Dans le cadre d'ateliers régionaux et de cours en ligne, il propose une formation sur les aspects juridiques de la gestion de la dette à l'intention des responsables du secteur financier, en particulier ceux des pays en développement et des pays pauvres lourdement endettés. En 2007, l'UNITAR a capitalisé plus de 500 heures de données de formation dans ce domaine en faisant fond sur les compétences internationales et régionales.

35. En 2006, l'UNITAR a ouvert un bureau local à Port Harcourt (Nigéria). Un mémorandum d'accord a été signé avec la Commission de développement du delta du Niger. Il a été énoncé un programme quinquennal de développement des capacités des autorités locales et régionales du delta du Niger, qui couvre des questions telles que la négociation et le règlement des conflits; la gouvernance et la gestion de l'administration locale; la planification du développement économique et social; la protection et le respect de l'environnement; et l'évaluation et le suivi. Le programme a été mis en œuvre à la mi-2006, et plus de 400 bénéficiaires ont déjà reçu une formation.

36. Au niveau local, l'UNITAR dispense aussi une formation dans des domaines liés au développement humain et social. C'est ainsi qu'il a organisé en 2006-2007 trois ateliers sur le renforcement de la sécurité urbaine, auxquels ont participé quelque 72 personnes venues de la région euro-méditerranéenne et d'Amérique latine. Dans le cadre du programme de renforcement des capacités des collectivités locales dans les territoires palestiniens occupés, 90 responsables locaux ont également bénéficié d'une formation dans les domaines de la direction et de la gestion axée sur le renforcement des pratiques de bonne gouvernance.

C. Technologies de l'information et des communications

37. Les activités de l'Institut dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC) sont variées et vont de l'appui aux initiatives locales à l'organisation de séminaires thématiques destinés à faire mieux comprendre les liens entre TIC et développement, en passant par l'utilisation d'outils de transmission d'images par satellite afin de combler le fossé numérique. Pour étendre au maximum la portée de son action, l'UNITAR fait appel à plusieurs méthodologies

novatrices; propose des stratégies d'apprentissage en ligne et des méthodes d'apprentissage « hybrides »; diffuse ses séminaires sur le Web; et fait appel à l'interconnexion sociale et à d'autres outils du Web 2.0. Les bénéficiaires sont aussi bien des acteurs locaux que des représentants nationaux ou des membres de haut rang de la communauté diplomatique.

38. Les TIC de l'UNITAR mises au service des activités de développement contribuent à la réalisation des objectifs définis lors du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), tels que présentés dans le Plan d'action de Genève (2003) et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information (2005).

39. En 2006, l'UNITAR a lancé au Siège de l'ONU une série de séminaires sur le Web, à l'intention de la communauté diplomatique, consacrée à la politique des TIC et au développement. Ces séminaires sont l'occasion d'une réflexion critique sur la manière dont les TIC peuvent faire avancer le programme de l'Organisation des Nations Unies en matière de développement, l'accent étant mis en particulier sur la suite donnée au SMSI. Au nombre des thèmes couverts ont 2006 figuraient la distribution à large bande dans les pays en développement, les stratégies relatives au cybergouvernement, la responsabilité technologique, la sécurité de l'information et les logiciels libres. En 2007, les séminaires ont porté sur les TIC et l'égalité des sexes, les droits des autochtones et la jeunesse durant la tenue ou les préparatifs des travaux de la Commission de la condition de la femme, de l'Instance permanente sur les questions autochtones et du Forum mondial des jeunes et les TIC et le développement, respectivement. Les principales conclusions de chacun de ces séminaires ont directement contribué aux travaux de chaque réunion et mis en avant le rôle stratégique de la formation en cours dispensée par l'UNITAR dans le domaine des politiques relatives aux TIC.

40. En 2006 également, l'UNITAR a organisé au niveau local un atelier de sensibilisation au programme numérique local, au titre de la suite donnée au deuxième Sommet mondial des villes et autorités locales sur la société de l'information (Sommet de Bilbao), que l'UNITAR a organisé avec des partenaires locaux à Bilbao (Espagne), en novembre 2005, une semaine avant la tenue en Tunisie du SMSI. Sept ateliers conçus autour des mêmes idées ont été organisés en 2006-2007, grâce auxquels 141 personnes ont pu recevoir une formation sur la manière de mettre au point des programmes numériques locaux. Ces ateliers ont encouragé l'échange de bonnes pratiques entre autorités locales en matière de cybergouvernement.

41. Enfin, au titre des recherches qu'il consacre aux systèmes de connaissance axés sur la technologie, l'Institut collabore avec l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire et l'European Satellite Operators Association dans les domaines des télécommunications par satellite et des systèmes mobiles intégrés. L'UNITAR et ses partenaires étudient notamment les manières dont le fossé numérique pourrait être comblé en fournissant aux zones isolées et rurales des pays en développement un accès à haut débit à Internet.

III. État des contributions et situation financière de l'Institut

42. Le financement des programmes de dons à des fins spéciales continue de s'accroître de manière satisfaisante, mais le niveau des contributions volontaires non réservées destinées au fonds général demeure faible.

43. Selon le rapport financier pour l'exercice biennal 2004-2005 communiqué au Comité des commissaires aux comptes, les recettes totales ont augmenté de 75 % par rapport à l'exercice précédent, passant de 16 602 541 dollars à 29 135 555 dollars. Cette hausse spectaculaire tient à l'augmentation des fonds destinés aux dons à des fins spéciales du fait de l'accroissement des contributions émanant des gouvernements et du secteur privé. De la même manière, le montant total des dépenses a progressé de 47 %, passant de 15 351 787 dollars en 2003 à 22 524 873 dollars. Le montant total des réserves et soldes des fonds est passé de 6 624 062 dollars à la fin de l'exercice biennal précédent, à 12 816 534 dollars au 31 décembre 2005. Les projets étant financés à l'avance, cette réserve est essentiellement réservée à des projets précis.

44. Selon les états financiers intérimaires pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2006, le montant total des recettes affichait une baisse de 8 %, passant de 13 316 459 dollars en 2004 à 12 273 028 dollars en 2006. Les dépenses ont enregistré une augmentation de 30 %, passant de 10 367 714 dollars en 2004 à 13 469 811 dollars en 2006. Cette situation s'explique par le fait que des réserves ont été constituées grâce aux contributions versées à l'avance et que des projets ont été exécutés en 2006 au moyen de fonds versés en 2005.

45. Au 31 décembre 2006, le montant des réserves et du solde des fonds s'élevait à 9 358 131 dollars, contre 9 700 437 dollars en 2004.

IV. Recommandations

46. Conformément à son objectif, qui est de devenir un centre d'excellence dans son domaine de spécialité, l'UNITAR devrait s'efforcer en priorité de se donner davantage de moyens pour ce qui est des activités de renforcement des capacités, notamment grâce à la formation, au partage des connaissances et à la recherche sur les systèmes de connaissance. Le plan de réforme stratégique élaboré par l'Institut, qui constitue une proposition à la fois audacieuse et bienvenue, devrait recevoir l'appui entier d'autres entités du système des Nations Unies.

47. L'UNITAR aura notamment besoin d'un appui matériel dans la mise en œuvre de ces réformes et la conduite de ses activités. La première priorité de la Cinquième Commission devrait être le réexamen de la question du financement des activités de formation de base de l'UNITAR au titre du budget ordinaire de l'ONU. Parallèlement, les États Membres devraient s'engager à accroître leurs contributions à l'Institut, ou à y contribuer à nouveau.

48. Les États Membres devraient donner une suite favorable aux propositions tendant à soumettre le rapport du Secrétaire général au Conseil économique et social plutôt qu'à l'Assemblée générale (voir par. 9 ci-dessus), et à harmoniser la présentation des rapports présentés au Secrétaire général d'une part et au Directeur général d'autre part (voir par. 10 ci-dessus).